

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Danger d'incendie de forêt : les autorités appellent à la plus grande prudence pour faire du feu

Le danger d'incendie de forêt est évalué à trois sur une échelle de cinq dans tout le canton, soit un niveau « marqué ». Ce niveau de danger est dû à des températures élevées et à de faibles précipitations cumulées ces derniers jours, ainsi qu'à une météo ensoleillée et à un vent modéré asséchant les sols forestiers. Dans cette situation, la population est appelée à la plus grande prudence pour faire du feu et à suivre les recommandations des autorités, en particulier lors de l'allumage de feux en forêt et à proximité.

Il est notamment demandé :

- de se conformer aux éventuelles instructions et interdictions des autorités ;
- de renoncer à faire du feu en plein air en cas de vent et de rafales ;
- de ne jamais jeter des mégots ou des allumettes ;
- pour les grillades, d'utiliser les barbecues aménagés (pas de contact direct avec le sol) ;
- de s'éloigner de manière importante des arbres et de la végétation sèche ;
- de ne jamais laisser un feu sans surveillance et d'éteindre immédiatement toute flammèche ;
- de veiller à bien éteindre le feu et les alentours avant de partir.

Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

La situation de danger peut varier localement, notamment dans les versants exposés sud à ouest et/ou lorsque de la végétation sèche est présente.

Informations officielles des autorités cantonales et fédérales :

- Service de la faune, des forêts et de la nature : www.ne.ch/feuxforet
- Office fédéral de l'environnement : www.danger-incendie-foret.ch
- Portail de la Confédération sur les dangers naturels : www.dangers-naturels.ch
- Application mobile Météo Suisse | Thème dangers

Contact :

Marc Ballmer-Mees, ingénieur forestier cantonal, service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 77 42.

Neuchâtel, le 19 juin 2026